

AUBERVILLIERS



Petite enfance

Tout savoir
sur l'accueil
des jeunes enfants
0-4 ans



2019-2020

LE RELAIS PETITE ENFANCE



Le Relais Petite enfance est un service municipal gratuit qui intègre :

- Un relais assistante maternelle (RAM)
- Des séances d'accueil enfants parents (Laep)
- Un lieu unique pour une inscription dans un établissement d'accueil collectif

C'est aussi un lieu d'information sur les modes d'accueil du jeune enfant à Aubervilliers (crèches collectives, multi-accueil, halte-jeux, garde à domicile ou accueil chez une assistante maternelle ou en Maison d'assistantes maternelles (MAM)).

Relais Petite enfance

Espace famille Berty Albrecht

44-46 rue Danielle Casanova, 01.48.11.10.85.

relais.petite.enfance@mairie-aubervilliers.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30
13h30-17h30	13 h 30 - 17 h 30	13 h 30 - 17 h 30	13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h 30



Les lieux d'accueils enfants-parents

Les accueils enfants-parents sont gratuits, anonymes, sans rendez-vous ni inscription.

Ils permettent aux parents et aux enfants de partager un moment de plaisir et de jeux.

- **La Pirouette** : 38 rue Bordier, 01.48.34.67.48 / Jeudi 14h à 16h
 - **Centre de loisirs Gérard Philipe** : 12 rue Firmin Gémier, 01.48.33.78.21 / Mardi 9h30 à 11h30 (sauf vacances scolaires)
 - **Relais Petite enfance** : 44-46 rue Danielle Casanova, 01.48.11.10.85 / Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 15h à 17h
 - **Accueil enfants-parents du centre de PMI départemental du Pont Blanc** : 91 rue Charles Tillon, 01.71.29.58.60
 - **Laep'art** : 44-46 rue Danielle Casanova, 01.48.11.10.85 / Jeudi 14h30 à 17h
- Laep assuré par la compagnie Praxinoscope.



ACCUEIL COLLECTIF DES TOUT-PETITS

La Ville d'Aubervilliers met en place différents services pour accueillir dans les meilleures conditions les tout-petit-e-s, orienter les parents et accompagner les professionnel-le-s de la Petite enfance.

Les modalités de demandes d'inscriptions varient en fonction du temps d'accueil

• Pour un accueil en demi-journée réservé aux enfants de plus de 18 mois

Inscription sur liste d'attente dès le 9^e mois et admission dès qu'une place est disponible. La demande se fait directement auprès des responsables des établissements proposant ce type d'accueil (La Maladrerie, Pirouette et la halte-jeux Roser).

• Pour un accueil régulier de 1 à 5 jours par semaine

Le dossier est examiné en commission d'admission à un mode d'accueil (CAMA) en tenant compte des critères de priorités. Un courrier de réponse est adressé aux familles.

Les démarches commencent dès le 6^e mois de grossesse

Chaque famille est reçue individuellement par un-e directeur-trice d'établissement au Lieu unique d'inscription afin de préciser les besoins et informer sur les conditions d'accueil collectif. Au cours de cet entretien, il ou elle renseigne le dossier d'inscription incluant la liste des établissements souhaités.

Attribution des places

La commission d'admission se réunit 2 fois par an (printemps et automne).

- Si le dossier est retenu : les familles contactent l'établissement pour confirmer l'inscription
- Si le dossier est refusé : il est possible de renouveler la demande à raison d'un seul passage par année

Pour toute question relative à la CAMA, contacter la direction de la Petite enfance : dir.petite-enfance@mairie-aubervilliers.fr

Attention, tous les enfants ne peuvent être accueilli-e-s dans le cadre collectif.

Il est important de prévoir une solution alternative avant la réponse de la commission.



21 établissements accueillent les enfants de 3 mois à 4 ans non scolarisé·e·s

Les crèches collectives

Les crèches municipales, associatives et départementales reçoivent de 1 à 5 jours de façon régulière les enfants de moins de 4 ans non scolarisé·e·s.

Crèches municipales

- **Ethel Rosenberg** : 122^{ter} rue André Karman, 01.48.33.00.75 / 7h30 à 18h30
- **Marguerite Le Maut** : 42 bd Félix Faure, 01.48.33.42.96 / 7h30 à 18h30
- **Annicke Kélébé** : 15 bis av. de la République, 01.74.73.39.63 / 7h à 19h
- **Micro-crèche Bruno Munari** : 26 rue du Long Sentier, 01.43.52.73.65 / 7h30 à 18h30

Crèches départementales 7h à 18h45

- **18 rue du Buisson**, 01.71.29.43.40
- **16 rue Bernard et Mazoyer**, 01.48.33.02.11
- **91 rue du Pont Blanc**, 01.71.29.58.65
- **49 rue Schaeffer**, 01.71.29.22.75

Les établissements multi-accueil

Les structures municipales

- **La Maisonnée** : 7^{bis} rue Achille Domart, 01.48.39.50.05
- **La Maladrerie** : 27 bis rue Lopez et Jules Martin, 01.48.34.46.62 / 8h30 à 16h30
- **La Pirouette** : 38 rue Bordier, 01.48.34.67.48 / 8h30 à 16h30

La Pirouette et La Maladrerie proposent aussi des accueils en demi-journée.

Renseignements directement auprès de ces établissements.

- **Lécuyer** : 44 rue Lécuyer, 01.48.34.64.63 / 7h30 à 18h30 (accueil familial ou collectif)

Les multi-accueils associatifs

- **Scoubidou** : 8 rue Paul Bert, 01.48.33.74.88 / 6h30 à 19h30
- **Doubidou** : 61 rue de la Commune de Paris, 01.48.34.94.39 / 6h30 à 19h30
- **Pipoca** : 54 rue Charles Tillon, 01.48.11.63.01 / 6h30 à 19h30
- **Houlabaloo** : 34^{bis} rue du Landy, 01.48.33.73.50 / 8h30 à 17h30

La halte-jeux municipale

- **Halte-jeux Henri Roser** : 38 rue Gaëtan Lamy, 01.41.61.07.10

Accueil exclusivement en demi-journées tous les matins de 8h15 à 12h15 et quatre après-midi par semaine de 13h30 à 16h30.

Les établissements privés

- **Crèche Les Petits Chaperons Rouges**, Parc des Portes de Paris
45 av. Victor Hugo - Bât. 264, 01.74.73.32.69, aubervilliers@lpcr.fr, www.lpcr.fr
 - **Micro-crèche Les hirondelles** : 14 rue de la Nouvelle France, 01.43.52.49.57
 - **Multi-accueil Les petits poissons dans l'eau** : 170 rue Henri Barbusse, 06.49.11.46.42, lespetitspoissonsrouges55@gmail.com
 - **Micro-crèche La cigogne bleue** : 87 rue Saint-Denis, 06.58.56.69.08
- Les inscriptions et admissions sont gérées directement par les établissements privés.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

L'accueil chez une assistante maternelle agréée ou en Maison d'assistantes maternelles

Une assistante agréée est une professionnelle qui accueille les enfants (4 au maximum) à son domicile ou au sein d'une Maison d'assistantes maternelles (MAM). Ce type d'accueil offre une souplesse d'horaires d'accueil et s'adapte aux besoins spécifiques des parents particuliers employeurs (horaires décalés, travail le week-end).

À ce titre, ils doivent établir un contrat de travail et verser un salaire. Ils bénéficient d'aides financières de la CAF, du Département de Seine-Saint-Denis et de l'Etat. Le service de PMI assure des visites régulières sur les lieux d'exercice des assistantes maternelles et les accompagne dans l'exercice de leur profession.

Trouver une assistante maternelle agréée

Le RAM, Relais assistantes maternelles, informe et accompagne les parents employeurs et les professionnelles de l'accueil individuel. Il propose aussi des temps d'échanges et d'animations pour les parents, les enfants et les professionnelles.

- RAM, 44-46 rue Danielle Casanova, 01.48.11.10.86, ram@mairieaubervilliers.fr

Le SAM, Secrétariat des Assistantes Maternelles, service PMI

- SAM, 50 rue Heurtault, 01.71.29.52.95

Les Maisons d'assistantes maternelles

- Comme un air de famille, 2 rue Henri Manigart - Bât A, 06.65.91.15.70, baya.kenniche@hotmail.fr

- Les 4 rayons de soleil, 32 rue du Long Sentier, Les4rayonsdesoleil@gmail.com

Pour en savoir plus : www.mon-enfant.fr ou www.pajemploi.urssaf.fr ou www.net-particulier.fr

Garde au domicile des parents

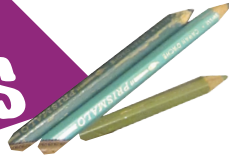
Les parents peuvent employer une auxiliaire parentale au domicile familial. Ils seront également des particuliers employeurs établissant un contrat de travail versant un salaire selon les termes de la convention collective. Ils bénéficient d'aides financières versées par la CAF et l'Etat.

Ce mode de garde à domicile peut être simple ou partagé :

- **Garde simple** : une seule famille emploie une auxiliaire parentale.
- **Garde partagée** : deux familles s'associent pour employer une personne qui s'occupera des enfants des deux familles. Dans ce cas de figure les deux familles peuvent bénéficier des aides financières.



ACTIVITÉS POUR LES TOUT-PETITS



Des spectacles et activités artistiques sont proposées tout au long de l'année et accessibles à toutes et tous.

Cinéma

Le Studio propose des séances « tout-e petit-e spectateur-trice » toute l'année.

- 2 rue Edouard Poisson, 09.61.21.68.25
- www.lestudio-aubervilliers.fr

Piscine

Bébés dans l'eau (6 mois - 3 ans)

- Centre nautique Marlène Peratou, 1 rue Edouard Poisson, 01.48.33.14.32

Des ateliers d'éveil sportif, culturel et artistique

Ils sont proposés par la direction municipale des Affaires culturelles et le service Vie associative.

www.aubervilliers.fr

SANTÉ

Les centres de protection maternelle et infantile

Les Centres de protection maternelle et infantile offrent des consultations médicales gratuites pour suivre votre bébé, surveiller sa croissance depuis ses premiers mois jusqu'à ses 6 ans.

www.seinesaintdenis.fr

- 44 bd Félix Faure, 01.48.34.84.31
- 3 bis rue Bengali, 01.53.56.13.85
- 16-18 rue Bernard et Mazoyer, 01.71.29.58.55
- 18 rue du Buisson, 01.71.29.52.70
- 91 rue Charles Tillon, 01.71.29.58.60
- 65 rue des Cités, 01.71.29.58.62

Le Centre municipal de santé

Il propose des consultations spécialisées, un accompagnement et des actions d'information pour futurs parents, jeunes enfants et leurs parents.

- 5 rue du Docteur Pesqué, 01.48.39.53.56



AUBERVILLIERS



DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

7 bis rue Achille Domart

93300 Aubervilliers

Tél. : 01.48.39.50.08

dir-petite.enfance@mairie-aubervilliers.fr

aubervilliers.fr



Aubervilliers93



Aubervilliers-actualité de la ville



93Aubervilliers

